

Quelle participation citoyenne à la construction de la ville ?
L'expérience de la commission urbanisme
du Conseil de Quartier Porte Saint-Denis - Paradis, Paris 10e
par René Perier et Gilles Roux

Cette contribution a été rédigée en vue de la soirée débat du 15 avril 2008.

Après avoir rappelé l'esprit dans lequel a travaillé le CQ Porte St Denis Paradis, nous présenterons rapidement les principales actions menées par la commission urbanisme entre 2002 et 2007.

Dans un deuxième temps, nous tirerons d'un rapide bilan de ces actions, quelques enseignements et propositions que nous voudrions partager et mettre au débat.

Introduction : *à l'origine, de fortes ambitions participatives....*

Les conseils de quartier du Xe (voir en annexe 1, la description de ces instances) ont été conçus comme des organes de démocratie participative, sollicitant (ou permettant) la participation citoyenne à travers la mobilisation des compétences techniques et d'usage des habitants et usagers de la ville et la mise en débat des dossiers ; cette participation devait permettre de mieux éclairer les décideurs issus de la démocratie représentative qui gardent leur totale légitimité et la responsabilité des décisions.

Les discussions du groupe de travail à l'origine des conseils de quartier du Xe (avant la loi de 2001), avaient limité les ambitions participatives à la co-préparation des décisions, sans exclure à terme une évolution vers la recherche de la co-décision ...

La charte¹ des Conseils de quartier du Xe, finalement approuvée en Conseil d'arrondissement dans le cadre de la mise en place de loi dite 'démocratie de proximité'², reprend toutes les dispositions organisationnelles proposées par les conseils de quartier. En revanche, elle reste pour le moins discrète sur les ambitions participatives (au contraire d'ailleurs d'autres arrondissements qui affichent de telles ambitions – Budgets participatifs, notamment - mais mettent en place des organes efficacement contrôlés....).

Dans la pratique, les équipes d'animation élues³ en Conseil de quartier ont mis en place plusieurs commissions ouvertes à tous les habitants et usagers du quartier

¹ <http://www.conseilsdequartiersparis10.org/extranet/upload/charte%20des%20Conseils%20de%20quartier.doc>

² Loi n° 2002-276 du 22 février 2002, dite « Loi Vaillant ».

³ Pour le Conseil de quartier Porte St-Denis Paradis les réunions de l'équipe d'animation sont publiques et ouvertes à tous.

I. Les actions du Conseil de quartier dans le domaine de la 'construction de la ville'

1 - Les concertations institutionnelles à l'initiative de l'Hôtel de Ville

La Commission urbanisme a répondu aux offres de concertation de l'Hôtel de Ville : pour le PLU, le Plan de déplacement, et le Plan Climat.

Pour chacune de ces opérations, des groupes de travail spécifiques de 5 à 10 personnes ont mobilisé plusieurs dizaines d'habitants et usagers du quartier.

Les orientations et les propositions élaborées par ces groupes et équipes de travail ont été systématiquement soumises à débats publics en Conseil de quartier⁴. Celui consacré au PLU par exemple a mobilisé plus d'une centaine d'habitants.

Pour le PLU ces équipes ont mené à bien⁵ :

- une enquête immeuble par immeuble sur tous les thèmes du PLU ;
- des synthèses par îlot urbain et des synthèses par thème ;
- une cartographie numérisée et couplée avec une base de données (SIG) ;
- un document d'orientation : le « projet d'arrondissement » ;
- des propositions à la parcelle sur l'ensemble des thèmes du PLU .

Sur la lancée de la concertation PLU, la mobilisation des compétences disponibles et l'élaboration des propositions pour le Plan de déplacement de Paris et le Plan climat ont été plus faciles.

Les participations du Conseil de quartier à ces concertations ont respecté les procédures mises en place par l'Hôtel de ville ; procédures qui prévoyaient l'intermédiation de la mairie d'arrondissement dans la centralisation et la transmission des propositions. Dans le cas du PLU et dans le cadre des avis du Conseil d'arrondissement sur le projet de PLU, le Conseil de quartier a pu ainsi proposer de nombreux amendements.

2 – Les concertations à l'initiative d'élus de l'arrondissement

Certains élus ont pris l'initiative de faire des offres de concertation et notamment dans le domaine « Voirie et déplacements » : Projet et réalisation du 'quartier vert', aménagement du Boulevard de Magenta ; dans les domaines « Environnement, Espaces verts et jardins », cette concertation a été poussée jusqu'à inclure les Services Techniques concernés⁶.

A chaque fois les commissions du Conseil de quartier ont répondu par la création et l'animation de groupes de travail spécialisés.

La participation des habitants et usagers du quartier aux travaux de ces groupes de travail a été facilitée par le fait que les offres de concertation concernaient le plus souvent des opérations très concrètes et immédiatement mises en œuvre.

3 – Les initiatives du Conseil de quartier

A coté des concertations initiées par l'Hôtel de ville ou par des élus de l'arrondissement, les commissions se sont auto saisies de projets d'aménagement de parcelle ou d'îlots:

On ne citera que les deux opérations aux enjeux les plus importants :

⁴ Rappelons que les Conseils de quartier du Xe sont les assemblées des habitants en réunion publique. Les Conseils de quartier réunis sur le thème du PLU ont mobilisé plus d'une centaine d'habitants.

⁵ Ces travaux sont disponibles sur le site du Conseil de quartier à la rubrique 'archives' : <http://www.conseilsdequartiersparis10.org>

⁶ La même élue a également développé une concertation fructueuse sur la propreté et le nettoyage de l'espace public.

L'aménagement de la parcelle « Sernam » (îlot Bonne Nouvelle – Echiquier) :

Sur un site identifié lors des enquêtes du PLU (grande parcelle « disponible », en mutation), la commission urbanisme s'est mobilisée pour proposer l'élaboration participative d'un programme d'aménagement respectant les besoins et attentes de habitants en matière d'espace vert, de logement social et d'équipements de proximité.

La mobilisation du Conseil de quartier face à un projet d'opération immobilière a permis outre d'obtenir un sursis à statuer, de faire adopter des amendements au projet de PLU qui sauvegardent les besoins identifiés par la commission urbanisme.

Par la suite et face aux silences de la mairie d'arrondissement et à un nouveau projet non concerté d'opération immobilière de la SNCF propriétaire du terrain, le Commission urbanisme a initié un « appel à idée ».

Cet 'appel à idée' original a constitué une procédure tout à fait innovante (du moins en France, une expérience intéressante ayant été menée pour la place Flagey à Bruxelles)

La commission urbanisme a ainsi mis au point une méthodologie spécifique (voir sur le site du CQ : http://www.conseilsdequartiersparis10.org/extranet/php3/affiche.php3?id_document=954&com=8)

Cet appel à idée a fait appel aux compétences citoyennes, qu'elles soient celles des professionnels ou celles des usagers du quartier (habitants ou personnes exerçant dans le quartier).

Malgré des délais extrêmement courts (trois mois entre l'ébauche du texte de l'appel à idée et la remise des prix) et malgré les réticences des institutions, l'opération a été une réussite : 14 propositions de qualité ont été recueillies (dont dix venant de professionnels et quatre d'habitants) et ont pu être présentées en réunion publique, d'une part, à un grand jury (composé d'élus et de professionnels), et d'autre part, à un jury citoyen (Les habitants présents en Conseil de quartier).

Hélas, malgré un indéniable succès d'estime, l'opération aura été vaine : les résultats n'ont pas été exploités par la mairie d'arrondissement, malgré la présence au sein du grand jury de trois élus d'arrondissement.

Ainsi l'opportunité concrète et réelle d'un enrichissement du projet par le débat et la participation citoyenne n'a pas été saisie.

Les études et les 'négociations' entre le bailleur social affectataire de la parcelle (La Sablière) et l'Hôtel de Ville, pour l'opération immobilière et le futur espace vert imposé par le PLU se poursuivent depuis sans aucune participation citoyenne.

L'aménagement du site de l'ancien hôpital St Lazare

Cette opération est citée « en creux » puisque le Conseil de quartier n'a pas été appelé réellement à « participer » aux études, malgré ses multiples demandes. Pourtant à l'initiative du Conseil de quartier⁷ des compétences citoyennes ont à plusieurs occasions été mobilisées et proposées aux autorités... qui hélas ne se sont pas montrées intéressées et se sont limitées à la diffusion tardive d'informations sur les décisions déjà prises. ...

Les contributions des habitants et usagers du quartier (qui ont été discutées au sein de la commission urbanisme) auraient pourtant permis d'améliorer très sensiblement l'actuel projet par une meilleure intégration du projet à l'îlot, permettant de résoudre les problèmes de désenclavement de la parcelle et par une meilleure réactivité aux opportunités foncières.

La seule concertation qui se poursuit, avec un certain succès, concerne l'aménagement du jardin et de l'espace public (square Alban Satragne) ; concertation initiée en 2005 par l'élue aux Espaces Verts et un petit groupe de travail, et concrétisée par un « cahier des charges » accepté par l'aménageur.

⁷ Dans la continuité des actions menées en son temps (avant la création du conseil de quartier) par une association de quartier dynamique - Modus Vivendi - qui avait pu obtenir que l'affectation de cette parcelle initialement prévue pour une M.A.S. soit réorientée vers les besoins en équipements des quartiers environnants. Mais pour autant cette même association n'avait pu obtenir d'être associée aux études...

Il convient d'ajouter les autres actions, quelquefois exemplaires, menées avec l'élue aux Espaces Verts.

On peut en effet citer un autre groupe de travail du Conseil de quartier, le groupe « Verdir », mobilisé sur la végétalisation du quartier, en partenariat avec une association⁸.... Là aussi, il s'agit d'habitants citoyens qui tentent de mobiliser les savoirs techniques disponibles dans la population : jardiniers, agronomes etc, et qui recherchent en complément des actions municipales, des formules de végétalisation de l'espace public basées sur la participation des riverains .. travaux qui ont d'ores et déjà abouti à une concertation exemplaire avec les Services techniques, l'élaboration commune d'une « Charte de végétalisation de l'espace public par les habitants », adoptée par le Conseil de Paris, et la mise en place de jardinières citoyennes dans le cadre d'une convention passée avec l'Hôtel de Ville

⁸ L'adresse du blog Verdir (le site internet) est <http://verdir.blogspot.com/>

II. Bilan de ces actions au regard des ambitions participatives

La Commission urbanisme tire un bilan mitigé de cinq années d'effort de mobilisation :

Réussite relative sur plusieurs points :

- la démonstration a été faite que les nombreuses et diverses compétences citoyennes sont mobilisables par une équipe qui fait montre d'autonomie et d'indépendance, guidée par le souci d'offrir aux décideurs des éléments de d'appui à la décision
- la concertation mobilisant dans un esprit participatif permet de réels apports facilitant les missions des maîtres d'ouvrage publics et améliorant la décision.
- au prix d'un (relatif) allongement des délais, il est souvent possible de trouver un consensus sur des solutions rejetées de prime abord par les services ('ce n'est 'techniquement' pas possible !'), mais plus logiques et rationnelles, et souvent moins coûteuses pour la collectivité.

On peut aussi y voir un échec relatif :

- les ambitions participatives n'ont pu être partagées et portées avec détermination par l'ensemble des acteurs ;
- à défaut de telles ambitions la participation citoyenne limitée à la seule « concertation » semble condamnée à rester marginale : en l'absence de débat public et d'échanges avec les élus et les services, les propositions du Conseil de quartier n'ont pu être approfondies et développées, ce qui a entraîné une démobilité des citoyens les plus actifs et confirmé les plus sceptiques dans leur position.

1 - Les aspects positifs

1.1 la mobilisation des compétences citoyennes

Les groupes de travail de la commission urbanisme ont pu ainsi mobiliser des « professionnels » habitants ou usagers du quartier : urbanistes, cartographes, informaticiens, consultants en développement rural, architectes, paysagistes, universitaires dont quelques uns étaient en activité et d'autres, soit à la retraite, soit à temps partiel, soit en recherche d'emploi.

A côté de ces « professionnels », ces groupes ont mobilisé plusieurs dizaines d'usagers du quartier de tous les milieux socio professionnels avec aussi une petite majorité de personnes dites « inactives » (au sens INSEE)

De fait, ces commissions et groupes de travail ont fonctionné comme des ateliers participatifs d'urbanisme c'est à dire ouverts à toutes les compétences et bonnes volontés et objets de débats systématiques soit en groupes de travail soit en réunions publiques.

1.2 des résultats concrets

De nombreuses propositions du CQ ont été finalement retenues par la Mission PLU, notamment lors des discussions sur les amendements au premier projet de PLU, quelquefois en dépit des avis contraires de la Mairie d'arrondissement.

D'autres propositions, d'abord rejetées, ont in fine été reprises dans les amendements.

Pour le PDP et le Plan climat, les apports des Conseils de quartier sont plus difficilement identifiables : les applications concrètes locales identifiées par la commission urbanisme ne se retrouvent pas dans les documents finaux du fait des aspects globaux et généraux des recommandations et prescriptions de ces documents.

Néanmoins, on a pu constater la cohérence de nos propositions : les « grandes idées » et propositions d'intérêt général du CQ figurent généralement dans les documents votés.

Les résultats positifs de la concertation sont plus clairement identifiés dans la cas des concertations engagées avec les élus d'arrondissement sur des questions plus concrètes et locales.

C'est le cas notamment en matière de voirie et d'aménagement de l'espace public à travers des séances de travail avec les élus concernés, les services techniques et les groupes de travail du Conseil de quartier : Travaux du 'quartier vert' , aménagement du Bd Magenta ..etc.

Dans le cadre des aménagements de voirie, la concertation a permis de définir le programme des « Investissements localisés », selon une procédure très proche des Budgets Participatifs du XXe ..

Avec les élu(e)s en charge des Espaces Verts et de l'environnement, tant à l'Hôtel de Ville que dans le Xe, une concertation exemplaire – et opiniâtre - a conduit à l'extension du parc, puis la réalisation du premier jardin partagé du Xe (dans le jardin public Villemin), la Charte de végétalisation, les jardinières, etc.

Dans le même ordre d'idée il faut noter la qualité des réflexions et travaux menés en parallèle par la **Commission « environnement »** - Cadre de Vie en matière de cadre de vie et de gestion du domaine public : Commission qui a su mettre en place des modalités de concertation avec les élu(e)s de l'arrondissement responsables des délégations concernées⁹

Une autre équipe a mené une expérience particulièrement exemplaire sur la question des concentrations de pigeons¹⁰ et qui se poursuit aujourd'hui avec l'opération de communication : «Vous aimez les pigeons ne les nourrissez pas ! »

⁹ notamment l'élue en charge des Espaces Verts, de l'Environnement et de la Propreté.

¹⁰ *Une Équipe d'habitants a étudié les concentrations de pigeons, travaillé avec les différentes associations, discuté avec les « nourrisseurs », réalisé un voyage à Zurich et organisé des débats locaux . Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un programme de lutte contre les méfaits des concentrations de pigeons comportant huit mesures concomitantes ... Ce travail a servi de base à la réalisation d'un film documentaire de 25 mn particulièrement réussi entièrement produit par le groupe de travail .*

Les membres du groupe de travail (a priori non spécialistes du domaine) ont su mobiliser les compétences des experts du domaine technique (services techniques, associations, chercheurs etc) et intégrer dans leur recherche des solutions tous les besoins, attentes et intérêts particuliers par une large consultation des intervenants (seule la compétence de documentariste était disponible dans le groupe de travail).

2 – Quelques aspects négatifs

Dans le Xe, hormis quelques réunions de travail sur des sujets très pointus (aménagement de voirie dans le cadre du quartier vert et de l'aménagement du Magenta et aménagements d'espaces verts) , les conseils de quartier n'ont jamais été réellement associés, malgré leurs multiples demandes, aux discussions et réflexions avec les Services ou les élus sur les projets d'importance (PLU et grands équipements..) ...

2.1 Refus d'un véritable débat

Nombre de propositions (PLU, PDP, Plan Climat, Appel à Idées, etc.) transmises par le Conseil de quartier n'ont pas reçu de réponses et surtout n'ont pas été l'occasion d'une mise en débat contradictoire débats qui auraient permis d'approfondir et de poursuivre les réflexions et actions de mobilisation

Pour le PLU, le PDP et le Plan Climat, à aucun moment le CQ n'a été associé par sa mairie et a fortiori par l'Hôtel de ville à quelque débat ou réunion de travail que ce soit.

Beaucoup de propositions pertinentes quelques fois innovantes n'ont ainsi pu être discutées et approfondies (approche urbanistique et bioclimatique des cœurs d'îlot, ou bien propositions concernant les grands dossiers en cours : aménagement des gares, ancien hôpital St Lazare, etc).

D'autres propositions n'ont tout simplement jamais eu de réponse : pour le Plan climat par exemple, notre quartier se portait volontaire pour une démarche pilote « d'écoquartier citoyen ».

2.2 Absence de participation des Services Techniques

Pour tout ce qui concerne l'Urbanisme, le PLU, le Logement, les aménagements de voirie et de l'Espace public, le CQ déplore l'absence de volonté de concertation et de réel travail de co-élaboration des projets avec les Services Techniques.

Une concertation, plus ou moins ouverte, a bien été développée avec les élus, mais les Services ont presque toujours plus ou moins vite pris la main, et ont imposés leurs solutions « d'experts », sans concertation, ou dans le déni de celle-ci et des engagements donnés.

Force est de constater quelques rares exceptions notamment quand les élu(e)s convaincu de la qualité des apports citoyens ont réussi à se faire imposer aux Services (cf. supra pour la délégation aux Espaces Verts, à l'environnement et à la propreté, ou plus ponctuellement celle à la voirie et aux déplacements).

2. Les conséquences de l'absence de débat mobilisateur

La participation, limitée à la simple concertation, ne permet pas une appropriation par le public de l'objet du débat, appropriation qui suppose un réel travail d'information et d'analyse et la construction d'une argumentation.

Compte tenu des réticences et atermoiements de la plupart des élus locaux nous n'avons pas poursuivi la mise en place d'un atelier d'urbanisme participatif, structure légère qui aurait permis d'entretenir et développer la mobilisation citoyenne¹¹

¹¹ pour mémoire un atelier participatif d'urbanisme inter quartier a fonctionné furtivement et temporairement à l'occasion des travaux de la Commission particulière du débat public pour la liaison Roissy express à partir de la gare de l'Est Expérience sans lendemain du fait de la politique de la chaise vide pratiquée par la Mairie d'arrondissement sur ce dossier

III. Conclusions et propositions

Pendant ces cinq dernières années, et notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, les réponses de la mairie d'arrondissement et de l'administration municipale d'une part, et les apports, contributions, propositions etc. des habitants mobilisés par le Conseil de quartier d'autre part, n'ont ainsi quasiment jamais été « en phase »

Or il nous semble que la participation des citoyens à la production de la ville n'est pas envisageable aujourd'hui, du fait du contexte institutionnel et idéologique actuel, sans la ferme détermination des élus de développer cette participation

Sur cette base, la participation citoyenne à la construction de la ville nécessite :

1 La reconnaissance par tous les acteurs, des compétences individuelles et collectives, techniques ou d'usage, des citoyens habitants ou usagers du quartier ou du territoire .

Il convient en effet de ne pas réduire l'habitant à un simple usager consommateur de l'espace public ! En tant que citoyen, l'habitant ou l'utilisateur du quartier doit être considéré comme un partenaire à part entière, en mesure de faire valoir sa compétence d'utilisateur mais aussi d'apporter ses compétences techniques.

Faut-il rappeler que l'ensemble des compétences techniques sont réparties sur le territoire et concentrées comme la population dans les centres urbains de telle sorte que ces compétences peuvent être - et le sont effectivement très souvent – plus nombreuses et plus diversifiées que dans les services techniques, ceux-ci conservant l'avantage de la disponibilité !

Ces compétences sont disponibles et mobilisables chez les individus mais aussi dans les associations voire les entreprises.

Certes elles peuvent être mobilisées directement par les élus et les administrations mais aussi par les organes de démocratie participative dont ce devrait être une des fonctions essentielles.

2 – la reconnaissance des instances et organes de démocratie participative comme partenaires dans le débat démocratique pour la préparation des décisions

Si les Conseils de quartier tels qu'ils fonctionnent dans le Xe arrondissement peuvent constituer un outil intéressant, il n'est pas le seul outil : les associations, les jurys spécialisés etc . en sont d'autres quelquefois plus adaptés à la nature des problèmes à résoudre et des décisions à prendre.

En matière d'aménagement et d'urbanisme et dans la mesure où ils permettent de mobiliser des compétences individuelles et collectives, qu'elles soient d'usage ou techniques, les Conseils de quartier ou leurs commissions peuvent être des partenaires précieux.

Comme les autres organes de démocratie participative ce n'est pas tant la « représentativité » de l'organe lui-même qui doit être recherchée, que sa capacité à alimenter le débat démocratique d'informations et de propositions pertinentes concourant à la recherche de l'intérêt commun. à partir des besoins et attentes de l'ensemble des habitants.

Cette capacité sera dépendante de sa capacité à mobiliser l'ensemble des usagers et habitants à travers des pratiques et des outils adaptés ce qui pose le problème des moyens et des latitudes à laisser à ces organes de démocratie participative..

3 – l'affectation de moyens financiers et institutionnels aux instances participatives leur permettant de développer la mobilisation citoyenne.

Dans le domaine de l'urbanisme ceci implique notamment :

- la mise en place de budgets d'étude conséquents
- de faciliter la mise en place d'Ateliers d'urbanisme participatifs locaux à l'initiative des instances participatives

Enfin, d'autres propositions qui concourent à améliorer les outils de mobilisation citoyennes ont été formulées dans le cadre d'une réflexion pour l'amélioration des conseils de quartier et rappelées en annexe 3 ,

Paris / Briançonnet
Avril 2008
René Perier
Gilles Roux

Annexe 1 : La Charte et le fonctionnement des Conseils de quartier (Paris10e)

Dans le 10e arrondissement de Paris, les Conseils de quartier bénéficient d'une charte particulièrement souple, qui leur octroie une large autonomie. Cette charte avait été acquise lors de la mandature précédente et donc avant la loi démocratie de proximité. Cette charte avait fait l'objet de nombreuses réunions de travail entre militants associatifs, militants de nombreux partis et habitants. Cette charte avait servi de base à la tenue des premiers conseils de quartier en 2001. Au début de la précédente mandature et avec la mise en œuvre de la loi démocratie de proximité, cette charte a finalement été adoptée en avril 2003 par le Conseil d'arrondissement (voir la charte : http://www.conseilsdequartiersparis10.org/extranet/php3/affiche.php3?id_document=414)

La structure / organisation de ces Conseil de quartier s'articule autour de 3 niveaux :

- L'assemblée générale des habitants et usagers du quartier, lors des « réunions plénières » publiques du Conseil de quartier ;
- Des groupes de travail, ou « commissions », qui travaillent en toute autonomie sur des sujets précis ;
- L'équipe d'animation (EA) : Douze membres « élus » en plénière tous les deux ans environ parmi les habitants.

Nous avons donc plusieurs types de réunions, avec des publics différents.

1.1 - Les « réunions plénières » publiques du CQ sont ouvertes à tous, habitants, actifs et usagers du quartier. L'expression y est ouverte et libre.

Ces plénières sont organisées et animées par l'Equipe d'animation (EA). Elles portent sur des sujets ouverts (« vos propositions ») ou sur des sujets préparés par l'EA à l'initiative des commissions . Les sujets retenus peuvent être soit les résultats des travaux d'une commission suite à une offre de participation de la Ville (le PLU, le Plan de déplacement, Plan Climat ...) ou à une offre de concertation des élus de l'arrondissement (rares à jouer le jeu) (aménagement de voirie, quartier vert, contrat de propreté ou contrat de sécurité de l'arrondissement) ou bien choisis par l'EA en fonction des problèmes spécifiques du quartier ou de l'actualité de la vie du quartier.

Les citoyens y expriment publiquement leurs avis, mais aussi leur vécu, leur ressenti, leurs problèmes. Chaque question peut entraîner débat.

Les élus en tant qu'élus n'ont théoriquement pas à intervenir, mais sont présents pour répondre à une éventuelle demande d'information ou à d'éventuelles interpellations directes, interpellations que l'équipe d'animation tente de limiter pour privilégier le débat entre habitants .

1.2 Les commissions ou les groupes de travail

Le Conseil de quartier met en place ou suscite la mise en place de **groupes de travail, ou « commissions »**, sur les grands thèmes ou problématiques du quartier Ces groupes ont vocation à « travailler » ces thèmes en approfondissant les problématiques, participer à d'éventuelles séances de travail avec les élus et/ou services techniques concernés et à préparer des propositions à soumettre au débat en Conseil de quartier (séances plénières).

Ces propositions peuvent faire l'objet de documents diffusables et/ou de vœux présentés en Conseil d'arrondissement . Ces vœux peuvent à l'initiative des élus et après débat faire l'objet d'un vote en Conseil d'arrondissement.

Certaines commissions se révèlent éphémères et d'autres perdurent.

Aujourd'hui trois commissions ou groupes de travail se maintiennent :

- Une commission « urbanisme », qui a mis en place chaque fois que de besoin des groupes de travail spécialisés.
- Une commission environnement , elle aussi organisée en groupes de travail, groupe « pigeons » notamment.
- un Groupe de travail « Verdir »

Ces groupes élaborent ensemble des projets pour notre quartier, qui sont en principe toujours d'intérêt général, et peuvent généralement bénéficier à un territoire beaucoup plus large, voire à tout Paris, et les soumettent à concertation en plénières publiques.

Une grande attention est portée à éviter la mobilisation sur des intérêts particuliers, les mobilisations micro-locales ou de groupes de pression, pour amener les citoyens à l'intérêt général.

1.3 - L'équipe d'animation (EA)

Elle joue le rôle de secrétariat permanent du Conseil de quartier. Composée d'au moins 12 membres habitants volontaires (élus par la plénière), assistés de 2 élues référentes, Elle anime et coordonne le travail des commissions et groupes techniques, décide, prépare et anime les plénières du Conseil de quartier, dont elle met en forme les propositions et vœux. Elle assure les relations avec les élus, les Services techniques en tant que besoin, et assure la présentation des vœux au Conseil d'arrondissement, puis le suivi de leur mise en œuvre ou réalisation. Elle rend compte au CQ en plénière, et en informe tous les membres par ses listes de diffusion.

Sa tâche principale consiste à favoriser la participation citoyenne : mobiliser et coordonner les compétences des habitants « savoirs professionnels diffus » et l' « expertise par délégation », et à promouvoir l'expression des « bon sens et « savoirs d'usage » des citoyens. Prenant en compte les intérêts contradictoires, l'EA s'efforce de faire émerger des consensus vers l'intérêt général. L'EA porte la parole citoyenne aux politiques.

L'EA s'efforce d'être informée assez tôt de tous les projets concernant notre quartier afin de mobiliser très en amont les savoirs citoyens appropriés, pour développer la concertation la plus large possible, dans une exigence de co-élaboration des projets et de participation à l'ensemble du processus de décision.

Annexe 2 : Proposition de typologie des activités du Conseil de quartier

Cette typologie nous semble opérante dans le cadre de cette recherche dans la mesure où elle permet de corrélérer les différentes « nature » des savoirs citoyens avec les objectifs ou ambitions des CQ comme organe de mobilisation citoyenne...

Type a : activités qui relèvent de l'amélioration de la vie de quartier, du raffermissement du lien social, dialogue inter-générationnel etc Activités qui peuvent d'ailleurs être aussi menées par des associations ...

Type b : celles qui relèvent de la « démocratie de proximité » vue comme approfondissement / amélioration de la démocratie représentative : rapprochement des élus et des citoyens, meilleure information réciproque, meilleur recueil des avis des habitants, amélioration des pratiques de consultation ou de concertation dans la mise en œuvre des politiques et programmes d'action de la municipalité

Type c : celles qui relèvent de la démocratie participative : et dont l'ambition est d'aller plus loin que les procédures de consultation ou de concertation, pour une participation des citoyens aux processus de décision et donc en amont à la préparation des projets Le Conseil de quartier devient alors un organe de promotion du débat démocratique et public à toutes les phases du processus de décision ...

Cette participation performante au débat public suppose l'accès aux dossiers et à l'ensemble des informations ; elle suppose aussi la mobilisation de compétences dites techniques perçues comme l'apanage des seuls « professionnels »

Annexe 3 :

Propositions pour une évolution des Conseils de quartier vers plus de participation

1 - Mieux définir les objectifs des conseils de quartier, dans les chartes locales

- Quelles ambitions de participation ? Une solution serait de qualifier chaque type de conseil de quartier suivant leur niveau dans l'échelle de participation (voir en annexe la proposition de typologie des activités des Conseils de quartier)

- Afficher l'objectif opérationnel de mobilisation de compétences des habitants et usagers pour assurer la participation à la préparation des décisions

2. Suppression du titre et des fonctions représentative de « Conseillers de quartier »

La création, dans de nombreux arrondissements, de 'Conseillers' de quartier, 'représentants' les habitants, qu'ils soient élus, désignés ou tirés au sort, n'a-t-elle pas été une erreur originelle ? Ne reproduit-elle pas les dérives inhérentes à la représentation : notabilisation, création d'un niveau supplémentaire d'éloignement des habitants, effets de filtre sinon effet de verrou etc. mais surtout de substitution à l'ensemble des citoyens habitants et usagers du quartier ?

Propositions :

Suppression du titre et des fonctions de « Conseillers de quartier » (transformés en 'animateur' du conseil de quartier ou 'membre d'un collectif d'animation)

Tous les habitants et usagers du quartier sont des citoyens et sont membres de droit du Conseil de quartier, dès qu'ils y participent

L'animation et le fonctionnement du Conseil de quartier relèvent d'une équipe d'animation d'au moins douze membres, appuyée au plan logistique par la Mairie .

Des élus référents, membres de droit de l'équipe d'animation, sont désignés par le Maire pour assurer l'articulation entre les activités municipales et celles du Conseil de quartier ..

En dehors des réunions du Conseil de quartier – Assemblée qui constitue le Conseil de quartier – les travaux sont menées au sein de groupes de travail, commissions ou ateliers. Toutes les réunions - Conseil de quartier, Équipe d'animation, commissions, ateliers etc – et en général toutes les discussions (internet) , sont publiques et ouvertes à tous.

3 - Mieux articuler le triptyque élus- techniciens – citoyens

Les citoyens doivent respecter la légitimité des élus, inversement les élus doivent respecter les compétences des citoyens à participer à l'élaboration des décisions

Les citoyens et les techniciens se doivent de respecter les compétences techniques des uns et des autres ; nul n'étant seul possesseur des techniques : ne pas opposer « savoirs savants » (des services) et « savoirs profanes » (des habitants)

4 – Clarifier les relations entre 'instances de démocratie locale', associations et citoyens ..

5 - La participation citoyenne est essentielle aussi bien au niveau d'élaboration des 'plans' et 'projets' qu'aux phases « amont » des démarches et opérations d'urbanisme : lors de la définition des orientations et des programmes ... Trop de projets sont quasiment bouclés par les programmes et les contraintes externes ...

6 Affecter les moyens financiers et techniques au fonctionnement des commissions ou ateliers thématiques., notamment pour la mobilisation des compétences citoyennes

L'animation d'un Atelier participatif d'urbanisme par exemple et la mobilisation des compétences citoyennes ont des coûts et nécessitent des budgets de fonctionnement : études, cartographie, reproduction, communication etc
Exemple : La reproduction de l'expérience réussie de l'Appel à idée Sernam suppose la rémunération des professionnels ayant répondu Et la prise en charge des frais de participation.

Toutes les archives du Conseil de quartier Porte St-Denis Paradis sont en ligne sur le site ; <http://www.conseilsdequartiersparis10.org> (chercher dans « Archives » du CQ Porte St Denis - Paradis)